

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le jeudi 28 mai 2026

Journée mondiale sans tabac : ne pas se tromper d'adversaire

À l'approche de la Journée mondiale sans tabac (31 mai), il est essentiel de rappeler une réalité centrale pour la santé publique : le fléau, c'est le tabagisme, qui concerne encore un quart de la population adulte française. Pas les alternatives qui permettent d'en sortir. La volonté de certains élus d'encadrer les produits du vapotage sur le modèle du tabac (surfiscalisation, packaging neutre...) soulève une interrogation majeure. Elle risque d'effacer les différences fondamentales entre ces produits, au détriment des fumeurs adultes en recherche de solutions.

Vapotage vs tabagisme : ne pas se tromper d'adversaire est une exigence de santé publique.

Les données scientifiques sont convergentes : **le vapotage constitue un outil d'aide efficace au sevrage tabagique et s'inscrit dans une logique de réduction des risques**. Ce constat, porté notamment par l'Anses¹ et le RESPADD², se fonde sur de nombreuses études indépendantes, dont les travaux de la revue internationale Cochrane³.

La différence essentielle avec le tabac réside dans **l'absence de combustion, principale source de toxicité**. En réduisant l'exposition aux substances toxiques et cancérigènes, le vapotage représente une alternative significativement moins nocive pour les fumeurs.

En France, près de 4 millions de personnes vapotent. Pour l'immense majorité d'entre elles, il s'agit d'un outil de sortie du tabagisme. L'OFDT relève dans son dernier rapport que **"le vapotage est quasi inexistant chez les personnes qui n'ont jamais expérimenté le tabac"**⁴. Il relève par ailleurs⁵ que la hausse du vapotage chez les jeunes constatée ces dernières années est liée au phénomène « Puff », ces cigarettes électroniques jetables aujourd'hui interdites.

Pour un encadrement strict et efficace

Le vapotage n'est pas un produit anodin. Des incertitudes subsistent, notamment sur les effets à long terme et les usages chez les jeunes. Par ailleurs, **des lacunes réglementaires importantes persistent**, soulignées par l'Anses : produits sans nicotine insuffisamment encadrés, traçabilité incomplète, développement de pratiques (comme le « Do It Yourself » - DIY) échappant en partie à la surveillance sanitaire.

¹ Avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés aux produits du vapotage : <https://www.anses.fr/system/files/TABAC2023-AUTO-0223-RA.pdf>

² Réseau de prévention des addictions : <https://www.respadd.org/publications/lessentiel-sur-la-vape/>

³ https://www.cochrane.org/fr/evidence/CD010216_can-electronic-cigarettes-help-people-stop-smoking-and-do-they-have-any-unwanted-effects-when-used

⁴ Pasquereau et al., 2025 / <https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2026-05/note-bilan-tabac-2026.pdf>

⁵ Dans **une autre étude récente** : <https://www.ofdt.fr/publication/2026/evolution-du-vapotage-chez-les-collegiens-et-les-lyceens-entre-2014-et-2024-2673>

Cela justifie pleinement un **encadrement exigeant**, pour :

- harmoniser les exigences entre les produits avec et sans nicotine ;
- renforcer la traçabilité et les contrôles tout au long de la chaîne ;
- structurer le marché via des mécanismes d'agrément ;
- garantir une protection effective des mineurs, avec des dispositifs de vérification d'âge réellement opérationnels ;
- mettre en place une véritable « vapo-vigilance » pour suivre les produits et prévenir les risques ;
- mieux informer les fumeurs adultes, sur la base de données validées scientifiquement.

Assimiler le vapotage au tabac serait une erreur

Notre cadre réglementaire actuel, hérité d'une directive européenne conçue pour le tabac, oriente le débat vers des réponses standardisées : fiscalité punitive, restrictions généralisées, dispositifs uniformes. Cette approche ne tient pas compte des spécificités des produits, des usages et du marché.

Le risque est double :

- **décourager les fumeurs en quête de solution** de se tourner vers un outil de sortie du tabagisme éprouvé ;
- **fragiliser la filière économique française**, qui représente plus de 20 000 emplois, repose majoritairement sur des PME et TPE implantées dans nos territoires, et fait face à une concurrence extraeuropéenne difficile.

Les expériences étrangères le montrent : des régulations inadaptées peuvent favoriser le développement de **marchés parallèles non contrôlés**, au détriment de la sécurité des consommateurs et de l'efficacité des politiques de santé publique.

Lutter efficacement contre le tabac implique de préserver les outils qui permettent d'en sortir. L'enjeu n'est donc pas de reproduire le modèle du tabac, mais de bâtir une régulation spécifique et proportionnée du vapotage, à la fois ambitieuse sur le plan sanitaire et applicable sur le terrain. Dans un contexte de révision des directives européennes, la France a une responsabilité particulière. En tant que premier marché européen, elle peut porter une approche lucide et pragmatique, distinguant clairement le tabac du vapotage.

CONTACT

dg@francevapotage.fr

Fédération France Vapotage – 1B rue des Herbillaux-79000 Niort